

Corps	Groupe	Fonction	Montant de référence indicatif
MEN	1	MEN sur secteurs d'intervention exerçant aussi des fonctions d'encadrement, de pilotage, de conception, d'animation et de coordination (notamment en districts et bassins)	920 €
	2	MEN sur secteur d'intervention	820 €
MEN - CT	1	MEN - CT du groupe I prévu à l'art 31 du décret 91-1195 du 27 nov 1991 : MEN CT des recteurs d'académie listés à l'art 1 de l'arrêté du 3 sept 2012 fixant la liste des emplois de MEN CT	1 250 €
	2	MEN - CT du groupe II prévu à l'art 31 du décret 91-1195 du 27 nov 1991 : MEN CT des recteurs d'académie ou responsables départementaux listés à l'art 2 de l'arrêté du 3 sept 2012 fixant la liste des emplois de MEN CT	1 200 €
	3	MEN - CT du groupe III prévu à l'art 31 du décret 91-1195 du 27 nov 1991 : MEN CT responsables départementaux listés à l'art 3 de l'arrêté du 3 sept 2012 fixant la liste des emplois de MEN CT	Académie de Créteil non concernée
	4	MEN - CT adjoints et chargés de mission listés à l'art 3-1 et 3-2 de l'arrêté du 3 sept 2012 fixant la liste des emplois de MEN CT	1 000 €